

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU VAL DE MARNE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Val de Marne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2025, les dépôts de dossiers (2 673 dont 39 % déposés en ligne) s'inscrivent en augmentation de 13.2 %, hausse supérieure à celle constatée entre 2024 et 2023 (12.5 %) et supérieure à la moyenne nationale (9.8 %). Les redépôts représentent désormais 30.9 % des dossiers (33.3 % en 2024). Les solutions pérennes privilégiées depuis quelques années peuvent expliquer en partie cette baisse.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers déclarés recevables s'inscrit de fait dans la même trajectoire haussière (+ 9.8%). Les dossiers déclarés irrecevables sont en augmentation par rapport à l'année précédente (234 contre 196 dossiers en 2024) représentant 8.8 % des dossiers traités (8.2 % en 2024). Les motifs d'irrecevabilité se répartissent comme suit : 26.9 % pour absence de surendettement ; 59.4 % pour inéligibilité ; 13.7 % pour absence de bonne foi.

La répartition des décisions d'orientation en 2025 se traduit par 61.4 % de réaménagement de dettes et 38.5 % de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. À noter que 44.3 % des dossiers orientés par la commission de surendettement ont une capacité de remboursement négative avec absence de bien immobilier en 2024, contre 41.2 % en 2024.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Globalement le secrétariat a traité 2 648 dossiers en 2025 contre 2 383 en 2024, soit une hausse de 11.1 %. 84.3 % des dossiers ont trouvé une solution pérenne, à travers principalement des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (48.8 %) et un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (32 %).

Mesures pérennes (réglant la situation de surendettement) et mesures provisoires

La recherche de solutions pérennes, objectif prioritaire, se poursuit avec un ratio en 2025 qui s'établit à 84.3 % (85.4 % en 2024).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Une réunion annuelle avec le tribunal de proximité de Villejuif s'est tenue en 30 juin 2025 au sein des locaux de la Banque de France afin de fluidifier les interactions et de réaliser un plan d'actions.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	4	Le secrétaire de la commission a été nommé en tant que représentant pour participer aux réunions de la CCAPEX lors de la réunion plénière du 15 février 2022. Certaines réunions de la CCAPEX ont eu lieu sur les mêmes dates que la tenue de la commission de surendettement rendant impossible la participation à l'ensemble des réunions de la CCAPEX.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 13 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 264</i>	Les thématiques suivantes ont été abordées : surendettement et inclusion bancaire (droit au compte, fichiers incidents...)
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 29</i>	Plusieurs organismes dont mandataires judiciaires, maison de justice et associations ont participé à des sessions d'information sur les thèmes suivants : surendettement, inclusion bancaire, assurance, épargne et arnaque
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1	Un webinaire a été organisé auprès de France Travail du département portant sur les thématiques de l'inclusion financière
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Le Conseil Départemental d'Inclusion Financière s'est réuni à deux reprises en 2024 regroupant les Points Conseil Budget (PCB), le Conseil Départemental, la CAF, la DRIETS et des établissements de crédits. Le CDIF aborde les problématiques liées à l'Inclusion Bancaire. Par ailleurs, 12 sessions ont été réalisées auprès de 60 enseignants d'établissements scolaires du département permettant de délivrer des outils pédagogiques sur la gestion de budget à destination des jeunes.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Lors de l'examen de dossiers comprenant des charges exceptionnelles liées à des transferts d'argent à l'étranger, ces dossiers sont soumis systématiquement à la commission sur déclaratif du débiteur.

La commission reste souveraine pour retenir tout ou rien ou partie de cette créance selon la situation du débiteur si celle-ci n'est pas reprise dans l'avis d'imposition.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Face aux difficultés d'exécution des mesures par les débiteurs, la Banque de France poursuit sa mise en place d'un suivi et d'un accompagnement personnalisé auprès des personnes en situation de surendettement à travers des appels téléphoniques en cours de procédure mais également post mise en place de mesures afin de s'assurer de la bonne compréhension et, ainsi, de la bonne exécution de lesdites mesures.

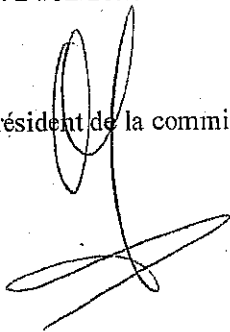
Plusieurs situations relevant une problématique sur le traitement des véhicules en LOA en fonction de la capacité de remboursement : conservation ou restitution, généralement maintien de la LOA pour l'emploi

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

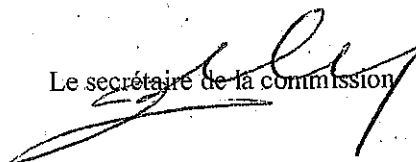
Le secrétariat constate une baisse du suivi des recommandations de la commission du Val de Marne en matière de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire par le tribunal de proximité de Villejuif. (35.2 % de taux de confirmation contre 43.8 % l'année précédente).

Date : 24/02/2026

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2024	2025	variation 2025/2024 en %
Dossiers déposés	2 361	2 673	13,2%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	33,3%	30,9%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	18,8%	19,0%	
Dossiers décidés recevables par la commission	2 072	2 275	9,8%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	4,4%	3,9%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	196	234	19,4%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	20,9%	18,4%	
Dossiers orientés par la commission	2 086	2 287	9,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	41,2%	44,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	33,1%	38,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,3%	0,1%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	66,5%	61,4%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2 383	2 648	11,1%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	8,2%	7,2%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	8,2%	8,8%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	28,6%	32,0%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,2%	0,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	3,1%	3,1%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	1,3%	1,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	1,8%	2,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	51,7%	48,8%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	41,3%	37,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	19,6%	17,3%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	10,4%	11,0%	
Proportion de solutions pérennes (en % des mesures valant solution - hors irrecevables et clôtures sans solution)	85,4%	84,3%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	8	8	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	15	24	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	VAL-DE-MARNE	ILE-DE-FRANCE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	8,8%	9,4%	7,7%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LI*	32,0%	32,0%	34,1%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	3,1%	4,4%	6,6%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	48,8%	45,6%	44,1%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	84,3%	84,7%	83,8%

*en % de dossiers traités

**en % des mesures valant solution, hors irrecevables et clôtures sans solution

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Val-de-Marne

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	64 380	1 845	9 323	67,0%	83,3%	18 272	4,0
dont dettes immobilières	17 877	118	168	18,6%	5,3%	136 599	1,0
dont dettes à la consommation	44 638	1 713	7 953	46,4%	77,3%	17 990	4,0
dont autres dettes financières	1 866	969	1 202	1,9%	43,7%	901	1,0
Dettes de charges courantes	18 139	1 666	3 902	18,9%	75,2%	6 174	2,0
Autres dettes	13 581	995	2 033	14,1%	44,9%	2 561	1,0
Endettement global	96 101	2 215	15 258	100,0%	100,0%	24 468	6,0

Source : Banque de France.

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Ile-de-France

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	602 953	14 938	75 161	67,3%	82,1%	19 371	4,0
dont dettes immobilières	209 492	1 362	2 030	23,4%	7,5%	132 316	1,0
dont dettes à la consommation	375 845	13 803	62 978	42,0%	75,9%	18 180	3,0
dont autres dettes financières	17 616	7 979	10 153	2,0%	43,9%	922	1,0
Dettes de charges courantes	155 526	13 410	33 219	17,4%	73,7%	5 516	2,0
Autres dettes	137 184	8 667	17 365	15,3%	47,7%	2 600	1,0
Endettement global	895 662	18 187	125 745	100,0%	100,0%	24 380	6,0

Source : Banque de France.